Orientation 02-2: Favoriser les initiatives de sensibilisation et de transmission des valeurs, savoirs et savoir-faire locaux entre générations

[...]

SOUS-ORIENTATION II-2-1: Soutenir les initiatives et l'action culturelle locale

[...)

• Mesure II-2-1-1 Soutenir les initiatives culturelles dans le cadre scolaire

Il s'agit d'accompagner les porteurs dans les initiatives culturelles mises en place dans le cadre scolaire.

Rôle de l'EPPAG : partenaire.

<u>Pilotes et partenaires identifiés</u> : Rectorat et enseignants, Région, Département, communes, DAC.

[...]

SOUS-ORIENTATION II-2-2: Proposer des outils de médiation culturelle

[...]

• <u>Mesure II-2-2-2 Appuyer la mise en oeuvre d'ateliers de transmission des savoir-faire traditionnels dans le cadre scolaire ou périscolaire</u>

Cette mesure permet à l'Établissement public de porter ou d'accompagner, aux plans technique, administratif, financier voire logistique, le montage d'ateliers de sensibilisation et de transmission (vannerie, poterie, tembé...) sur le territoire.

Rôle de l'EPPAG : pilote ou partenaire.

<u>Pilotes et partenaires identifiés</u> : DAC, DJSCS, associations culturelles, musées, Rectorat, Région, Département, organismes de recherche, communes, populations locales, représentants des autorités coutumières.

[...]

• <u>Mesure II-2-2-4 Soutenir les projets d'équipement de</u>s langues du <u>territoire (dictionnaires, manuels, grammaires) et d'éditions bilingues et trilingues concernant les cultures du territoire</u>

Dans de le cadre de la formalisation du passage de l'oral vers l'écrit pour rendre plus accessibles ces langues et les cultures qui leurs sont associées et ainsi mieux les sauvegarder, la publication d'outils pédagogiques, de dictionnaires bilingues et d'ouvrages ouvrant sur une meilleure connaissance des langues et cultures du territoire sera autant que de possible soutenue dans le cadre de partenariats concrets. Ces outils pourront être des supports utiles dans le cadre scolaire, pour accompagner le travail des enseignants (notamment des Page 1 / 4

intervenants en langue maternelle), et dans le cadre périscolaire.

Rôle de l'EPPAG : pilote ou partenaire.

<u>Pilotes et partenaires identifiés</u> : associations culturelles, organismes de recherche, musées, Service régional de l'inventaire général du patrimoine culturel, DAC, DJSCS, Région, Département, communes.

SOUS-ORIENTATION II-2-3: Renforcer la capacité des acteurs du développement culturel local

[...]

• Mesure II-2-3-1 Proposer des cycles de formation ou de formation-action

Cette mesure concerne des formations définies selon les besoins identifiés et en concertation avec les bénéficiaires, à l'initiative d'acteurs du territoire (collectivités, associations...) dont l'établissement public du Parc amazonien de Guyane.

Rôle de l'EPPAG : pilote ou partenaire.

<u>Pilotes et partenaires identifiés</u> : structures oeuvrant sur le territoire, dans le domaine de la culture et de l'artisanat (associations, socio-professionnels, collectivités, DAC...).

• Mesure II-2-3-2 Favoriser la reconnaissance de l'expertise locale autour des savoir-faire

Afin de favoriser la transmission et la pérennisation des savoir-faire locaux et mettre en lumière le talent des artisans, leurs compétences techniques et leur capacité d'innovation, des modalités de reconnaissances de ces expertises seront expérimentées.

Rôle de l'EPPAG: pilote ou partenaire.

<u>Pilotes et partenaires identifiés</u> : associations culturelles, organismes de recherche, musées, Service régional de l'inventaire général du patrimoine culturel, DAC, Région, Département, communes.

[...]

 Mesure II-2-3-4 Favoriser l'irrigation du territoire par le réseau de lecture publique (cyber-médiathèque, biblio-pirogues) en lien avec les bibliothèques scolaires, les bibliothèques associatives, les Points d'information jeunesse

Espace de sociabilité et outil de lutte contre la fracture culturelle et numérique, ces structures de la lecture publique permettent des travaux en multi-partenariat favorisant des actions en

direction de la petite enfance, des publics scolaires, des associations et des institutions, grâce à des collections et des espaces adaptés. Le développement d'un réseau de lecture publique offrira un maillage important du territoire et représente un outil de sensibilisation et de transmission des patrimoines culturels du territoire. Aussi, les initiatives visant à le compléter, le moderniser et le professionnaliser seront soutenues.

Rôle de l'EPPAG : partenaire.

<u>Pilotes et partenaires identifiés</u> : sous la responsabilité des communes, en lien avec la DAC, la DJSCS et le Département.

SOUS-ORIENTATION II-2-4: Développer des liens avec l'école

[...]

• <u>Mesure II-2-4-1 Proposer à l'Éducation nationale, un programme d'éducation</u> à <u>l'environnement et au développement durable adapté aux contextes culturels</u>

Cette mesure reprend les axes développés aux mesures liées à la sous orientation I-2-3, qui prévoient une implication de l'Établissement public dans l'élaboration et la mise en oeuvre de programmes, d'outils pédagogiques et la formation de communicants dans le domaine de l'environnement, de l'interculturalité et du développement durable.

Rôle de l'EPPAG : pilote ou partenaire.

Pilotes et partenaires identifiés : Rectorat, enseignants, DJSCS.

• Mesure II-2-4-2 Lancer des expérimentations pour adapter la proposition de scolarisation aux contextes du territoire

Il s'agit ici de mettre en oeuvre des projets pilotes, dans le cadre scolaire, visant à tester des modes d'adaptations de la scolarisation au contexte particulier des territoires concernés par le Parc amazonien de Guyane.

Rôle de l'EPPAG : partenaire ou facilitateur.

<u>Pilotes et partenaires identifiés</u> : Rectorat, Région, DAC, associations locales, populations locales.

Page 72 de la Charte PAG

Référence ID de l'article : #2944

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-12 12:55